

MONTANT DU PRIX : 5 000 €

avec le mécénat de la Fondation Mérimée

### ARTICLE 1. OBJET DU PRIX

Le Prix a vocation à encourager des actions de mise en accessibilité au sein d'un monument ou d'un jardin historique, notamment à destination des personnes en situation de handicap.

*Critères d'éligibilité :*

1. Être propriétaire – public ou privé – d'un monument ou d'un jardin historique, classé ou inscrit.
2. Ouvrir au public le monument, c'est-à-dire ouvrir à la visite, au moins lors d'évènements culturels (ou avoir le projet de l'ouvrir à l'issue de travaux).  
Exemples : participation aux *Journées européennes du patrimoine*, aux *Rendez-vous aux jardins*, etc.
3. Présenter un projet\* de mise en accessibilité destiné à favoriser l'accueil de tous les publics, notamment des personnes en situation de handicap, au sein du monument ou du jardin.

\*Projet à venir, c'est-à-dire que le programme ou la tranche de travaux sur laquelle le Prix est demandé ne doit pas avoir commencé avant l'annonce des résultats du jury. Les travaux devront commencer dans un délai d'un an maximum à compter de l'annonce des résultats.

### ARTICLE 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les étapes de candidature sont les suivantes :

*1- Télécharger les documents et compléter le dossier*

Deux documents doivent être téléchargés par le candidat sur le site [www.fondationmh.fr](http://www.fondationmh.fr) :

- Le questionnaire sous format PDF (.pdf)
- Le modèle de la présentation photographique sous format PowerPoint (.ppt)

*2- Envoyer le dossier de candidature complet*

Le questionnaire, la présentation photographique et les documents complémentaires obligatoires doivent être envoyés par Smash à l'adresse suivante :

[communication@fondation-merimee.org](mailto:communication@fondation-merimee.org)

Le dossier de candidature complet doit être envoyé **entre le 15 février et le 15 mars**. Toute candidature reçue en dehors de ces dates ne sera pas examinée.

**Un accusé de réception validant le dépôt de votre dossier de candidature est envoyé par mail dans un délai de 7 jours suivant l'envoi.** Si vous ne recevez pas d'accusé de réception passé le délai de 7 jours, écrivez à : [communication@fondation-merimee.org](mailto:communication@fondation-merimee.org)

Attention : les dossiers de candidature ne respectant pas cette procédure ou incomplets ne seront pas examinés par le jury. Tout envoi est définitif, le candidat ne pourra plus apporter de modifications à son dossier.

## ARTICLE 3. PROCÉDURE DE DÉCISION

Le lauréat est choisi par un jury composé de personnalités qualifiées et d'un ou plusieurs représentants de la Fondation Mérimée.

Les décisions du jury seront communiquées aux candidats par courrier, au plus tard début juillet, selon la date de réunion du jury.

## ARTICLE 4. VERSEMENT DU PRIX

La dotation du Prix est de 5 000 euros.

Pour les monuments historiques privés, le Prix est directement versé aux entreprises effectuant les travaux. Une convention sera signée entre le lauréat et la Fondation Mérimée.

Pour les monuments historiques publics, le Prix est versé par la Fondation Mérimée sur présentation d'un document justifiant du lancement ou de la réalisation des travaux soutenus.

## ARTICLE 5. COMMUNICATION DU PROJET

Le lauréat s'engage à mentionner la Fondation Mérimée dans un lieu visible du public ainsi que sur ses supports de communication.

Le lauréat s'engage à fournir à la Fondation Mérimée des photographies, haute définition, libres de droit. Il autorise gracieusement la Fondation Mérimée, dans le cadre de ses actions de communication et d'information, à utiliser ces photos et toutes autres informations relatives à l'opération financée.

Dans le cas où la Fondation Mérimée souhaiterait organiser une visite du monument, le lauréat s'engage à les recevoir.

## ARTICLE 6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute question : [communication@fondation-merimee.org](mailto:communication@fondation-merimee.org)



## CONSIGNES RELATIVES À LA PRÉSENTATION PHOTOGRAPHIQUE (POWERPOINT)

Le PowerPoint est le document visuel présenté au jury, il est important de le rendre attrayant et compréhensible.

Vous êtes libre d'apporter des modifications au modèle de PowerPoint fourni par la Fondation Mérimée : ajouter des slides, changer les titres, insérer des plans, etc.

Règles générales à respecter :

- Conserver le format des diapositives : standard (4:3)
- Conserver la police Calibri
- Limiter les textes informatifs, privilégier les images
- Utiliser des photographies de qualité
- Préférer une grande image plutôt que plusieurs petites
- Légender toutes les images

La seconde partie du PowerPoint est consacrée au financement du projet. Pourquoi différencier « Programme global des travaux » et « Tranche de travaux faisant l'objet du soutien » ?

La Fondation souhaite soutenir une action spécifique réalisée dans l'année suivant l'attribution du Prix. Aussi, si le montant global des travaux est important nous vous invitons à identifier une tranche de travaux spécifique.

**La présentation photographique finalisée doit être transmise au format PowerPoint (.ppt).**